



Information concernant l'option Latin

publié le 16/06/2014

Il est possible, pour les élèves entrant en 5ème, de choisir l'option latin.

Conditions

- ▶ L'horaire est de deux heures par semaine.
- ▶ On demande aux élèves de s'engager pour trois ans, jusqu'à la fin de la classe de 3ème, sauf si le conseil de classe estime que l'élève ne peut poursuivre cet enseignement dans de bonnes conditions. Le choix du latin est compatible avec le choix de la section européenne en 4ème ; en revanche il n'est pas compatible avec la DP3 ou l'option théâtre.
- ▶ Cette option permet aux élèves de bénéficier de points supplémentaires au Brevet des Collèges (en revanche elle ne peut pas faire perdre des points). Il en est de même au Bac.

Qui peut choisir cette option ?

- ▶ Il n'est pas nécessaire d'être « un très bon élève ».
- ▶ Mais il faut avoir un peu de courage, car l'élève latiniste aura dans son emploi du temps deux heures de cours de plus que ses camarades non latinistes ; il devra également fournir un peu de travail à la maison (en général une leçon et un exercice), comme pour un cours obligatoire.

Quel peut être l'intérêt de l'étude du latin ?

- A quoi peut servir l'étude d'une langue « qui ne se parle pas » ?

Le latin présente une grammaire très rigoureuse, ce qui sert évidemment en français et dans d'autres langues vivantes.

On passe beaucoup de temps à travailler sur l'origine des mots français : étymologie, familles de mots, ce qui permet de mieux comprendre le vocabulaire de la langue française.

- ▶ L'étude du latin permet aussi un apport culturel.

On s'intéresse à la civilisation romaine dans son ensemble avec ses aspects historiques et culturels : on apprend comment vivaient les Romains (maison, repas, vêtements ...), on fait des recherches à propos de la mythologie, par exemple.

- ▶ L'étude de cette civilisation permet de mieux comprendre le monde dans lequel on vit.

Les élèves découvrent des monuments qui font partie de notre environnement (l'Arc de Germanicus ou les arènes de Saintes). Ils observent des œuvres d'art qui font partie de notre patrimoine et qui peuvent être admirées dans des musées.

 [option_latin](#) (PDF de 10.4 ko)